

## Arrêté n° 21/008/CM

### Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau

#### VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'eau potable ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- L'article 53.3 du contrat de délégation de service public de l'Eau, modifié par l'avenant 3 du 22 mars 2018.

#### CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau et d'en désigner les membres, conformément à l'article 53.3 modifié.

#### ARRETE

#### Article 1 :

La composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau, s'établit comme suit :

## **ÉLUS MÉTROPOLITAINS**

- Monsieur Didier REAULT,  
Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'Eau, à la GEMAPI,
- Monsieur Laurent SIMON,  
Vice-Président du Territoire Marseille-Provence délégué à l'Eau au Pluvial et à la Préservation des milieux, Conseiller de la Métropole, Maire de Plan-de-Cuques,

## **ADMINISTRATION**

- Monsieur Domnin RAUSCHER,  
Directeur Général des Services du Conseil de Territoire Marseille-Provence,  
Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Madame Valérie-Anne MERCIER,  
Conseillère technique – Direction Générale des Services
- Madame Nathalie PERRIN,  
Directeur du Pôle Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Marseille-Provence par intérim,

## **REPRÉSENTANTS DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DÉDIÉE DE L'EAU**

- Madame Marie-France BARBIER,  
Directrice Générale Société Eau de Marseille Métropole (SEMM)
- Monsieur Régis MASSE,  
Directeur de l'Exploitation Société Eau de Marseille Métropole (SEMM)
- Madame Sandrine MOTTE,  
Directrice Générale Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Madame Marie BORNJ,  
Directrice Générale Déléguée Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Madame Philippe GRESSIER,  
Directeur Financier Société des Eaux de Marseille (SEM)

### **Article 2 :**

Monsieur Didier REAULT assure la présidence du comité de pilotage du contrat de Délégation du Service Public de l'eau.

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent SIMON assure cette même présidence.

### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 février 2021

**Martine VASSAL**